



Photo Bernard Mermet

Toute l'équipe
municipale vous
souhaite d'agréables
fêtes de fin d'année !

Préparation de l'Osier Flash Spécial année 2017

Comme chaque année, nous préparons un numéro spécial à la fin de l'année. Nous invitons les responsables des différents clubs ou associations à préparer un article, une photo, qui évoque l'année écoulée.

Nous prévoyons une page dédiée aux nouveaux arrivants, mariages, naissances et décès.

A cette occasion, si vous le souhaitez, vous pouvez nous faire parvenir un article, une photo, à déposer ou à envoyer à la mairie : ndomairie@wanadoo.fr
Au contraire, si vous ne souhaitez pas que votre nom apparaisse dans ce bulletin, vous pouvez nous le faire savoir en vous adressant à la mairie.

Les articles et autres photos sont à nous faire parvenir pour **le 15 décembre** au plus tard. Merci !

Fermeture de la mairie

La mairie sera fermée à partir du 26 décembre et jusqu'au 3 janvier inclus.

Réouverture le 4/01/2018.

Bulletin municipal de la Mairie de Notre Dame de l'Osier

Secrétariat de Mairie : tél. : 04.76.36.61.77

Horaires d'ouverture : Lundi : 9h00 à 11h00 et 13h00 à 17h00,

Mercredi : 9h00 à 13h00

Vendredi : 9h00 à 13h00,

Samedi : 10h30 à 12h00 (permanence des élus)

Courriel: ndomairie@wanadoo.fr

Site Internet : notredamedelosier.sud-gresivaudan.org

Fête de fin d'année pour les enfants avec le Comité des fêtes



Fête de fin d'année pour les enfants

Organisée par Le Comité des Fêtes, le CCAS et la Résidence Bon Rencontre

**Mercredi 20 décembre
après-midi**

Programme :

- 14H30 : Accueil des enfants à l'Ecole
- 14H45 : Début de la séance cinématographique, film d'animation
- 16H30 : Goûter organisé par le CCAS à la maison de Retraite.

Venez nombreux. !



Joyeux Noël et de Bonnes Fêtes de fin d'Année

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 7 novembre 2017

Maintien de l'état d'alerte sécheresse et d'alerte renforcée du département de l'Isère

Le Comité Départemental de l'Eau (CDE) rassemblant les services de l'Etat, Météo-France, les collectivités territoriales ainsi que les représentants des usagers de l'eau, s'est réuni le 6 novembre 2017 sous la présidence de Monsieur le Préfet de l'Isère.

L'hiver 2016-2017 a été particulièrement sec, ce qui a affecté considérablement les eaux superficielles et souterraines. Cet été a été chaud et relativement pluvieux : des périodes de canicules et d'averses se sont succédées. L'alternance rapide de ces phénomènes météorologiques, cumulé à l'hiver sec, a abouti à une dégradation des niveaux des eaux superficielles et souterraines. La première quinzaine de septembre a été très pluvieuse, avant de laisser place à un « été indien ». La deuxième partie du mois de septembre, ainsi que le mois d'octobre ont été particulièrement secs et chauds.

Les pluies du week-end du 5 novembre ont amélioré la situation à court terme. Les niveaux des cours d'eau se sont améliorés mais restent à des niveaux bien en-dessous des moyennes de saison, particulièrement sur les bassins de gestion de Bièvre-Liers-Valloire, de la Bourbre et du Vercors. Certains tronçons sont déjà à sec ce qui met à mal la vie aquatique. De plus, l'Indice d'Humidité des Sols Superficiels (IHSS) est à un niveau très bas alors que l'automne est habituellement propice à la recharge hydrique des sols.

Les pluies estivales ainsi que celles de septembre n'ont pas permis la recharge des nappes souterraines. Ces dernières présentent des niveaux toujours très bas pour la saison voire des niveaux alarmants pour les nappes de Bièvre-Liers-Valloire, du Guiers et de la Bourbre.

Des pluies sont prévues ces prochains jours, mais ne devraient pas suffire à recharger les nappes. Les températures quant à elles resteront en-deça des moyennes de saison, ce qui permettra à l'IHSS de se maintenir.

Suite aux différents avis émis lors du Comité Départemental de l'Eau du 6 novembre 2017, le Préfet a décidé :

- **pour les eaux souterraines : de placer les bassins de gestion du Guiers, de Bièvre-Liers-Valloire et de la Bourbre en alerte renforcée,**
- **pour les eaux superficielles : de placer les bassins de gestion de Bièvre-Liers-Valloire, de la Bourbre, et du Vercors en alerte renforcée,**
- **de maintenir l'alerte sur l'ensemble des autres bassins de gestion du département pour les eaux souterraines et les eaux superficielles.**

Les situations d'alerte et d'alerte renforcée impliquent les mesures de restrictions suivantes :

- **pour tous, sont interdits :**
 - *le lavage des voitures* hors stations professionnelles en alerte et hors station professionnelles équipées de lances « haute pression » ou système de recyclage de l'eau en alerte renforcée sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicule sanitaire ou alimentaire) ou technique (bétonnière ...) et pour les organes liés à la sécurité.
 - *l'arrosage* des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, des golfs, et des stades et espaces sportifs de 6h à 20h en alerte. *L'arrosage en alerte renforcée* est strictement interdit (hors « greens et départs ») sauf l'arrosage par « goutte à goutte » ou « pied à pied » entre 20h et 6h.
 - *le remplissage des piscines* de plus de 5 m³ à usage privé, le lavage des voiries sauf impératif sanitaire et à l'exclusion des balayeuses laveuses automatiques, fonctionnement des fontaines publiques en circuit ouvert en alerte et en alerte renforcée.
 - *l'alimentation en dérivation des étangs et des plans d'eau* en alerte et en alerte renforcée.
- **pour l'agriculture** : baisse des prélèvements agricoles autorisés pour l'irrigation : 15 % en alerte ; 30 % en alerte renforcée.
- **pour l'industrie** : mise en place du plan d'économie d'eau des industriels (installations classées pour la protection de l'environnement) de niveau 1 pour l'alerte, de niveau 2 pour l'alerte renforcée.
- **pour les gestionnaires de réseau d'eau potable** : renforcement du suivi des niveaux des captages et des forages d'eau potable, transmission des données à l'administration. En alerte renforcée, sont interdits :
 - le lavage de réservoir AEP sauf dérogation sanitaire délivrée par le Préfet,
 - le contrôle technique des points d'eau incendie.

Les usages non prioritaires de l'eau à partir du réseau d'eau potable peuvent être limités par arrêté municipal.

Pour prévenir une possible aggravation de la situation en 2018, le Préfet engage les différents acteurs à travailler dès à présent sur un programme ambitieux d'économies d'eau.

Pour soulager la ressource, chacun est appelé à une gestion économe de l'eau que ce soit à partir des prélèvements dans les cours d'eau, les nappes ou les réseaux de distribution d'eau publics, et ceci sur l'ensemble du département.

Chaque citoyen et chaque usager doit être vigilant et faire preuve de civisme dans sa consommation quotidienne d'eau pour éviter de porter atteinte à la ressource en eau et aux milieux aquatiques, biens précieux pour tous.

Contact presse :

Service communication de la Préfecture
Téléphone : 04 76 60 48 05
communication@isere.pref.gouv.fr



Rappel : Téléprocédures mises en place par la Préfecture Vos démarches à portée de clic



Première étape pour tous les documents

- Je vérifie que l'adresse comporte le sigle **gouv.fr**
- Je vais sur le site de l'ANTS
- Je crée un compte ou je me connecte avec mes identifiants FranceConnect

Carte d'identité

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Passeport

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'achète un timbre fiscal sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/>

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Permis de conduire

Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés.

Je peux faire une demande d'inscription au permis ou une demande de titre en ligne.

En cas de vol, je le déclare auprès de la police ou de la gendarmerie. En cas de perte, je la déclare en ligne : Dans les 2 cas, j'achète un timbre fiscal en ligne.

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je reçois mon permis à mon domicile.



Certificat d'immatriculation

Je peux faire une demande en ligne pour un/une :
- Duplicata
- Changement d'adresse
- Changement de titulaire
- Cession de véhicule **
- Autre motif **

Je fais ma demande en ligne <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

En fonction de la demande, je m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation.

J'imprime le certificat provisoire et le récépissé de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler. Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre à l'acquéreur.

Je reçois mon certificat d'immatriculation à mon domicile.



- Pour faciliter mes démarches, je peux faire appel aux professionnels de l'automobile. Pour le permis de conduire, lors de mon inscription, je peux autoriser l'auto-école à accomplir la procédure et à transmettre des justificatifs pour mon compte. Pour le certificat d'immatriculation, je peux faire appel à un professionnel de l'automobile qui peut réaliser les démarches à ma place. Je le trouve sur <https://immatriculation.gouv.fr>, rubrique «services associés» puis «immatriculer mon véhicule».
- Je peux également me rendre dans une préfecture ou dans les sous-préfectures équipées, pour utiliser un point numérique et effectuer mes démarches en ligne. Il me permet d'imprimer et de scanner mes documents et d'être accompagné dans les différentes étapes par un médiateur numérique.

** Uniquement en m'identifiant avec mon compte France Connect

Des flyers sont disponibles en mairie et la mairie peut vous aider dans vos démarches, si besoin.

Inscription sur les listes électorales : pensez-y avant le 31/12 2017

(voir les dates de fermeture de la mairie)

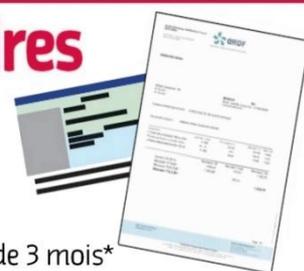
- Pour les personnes qui arrivent sur la commune ou qui ne seraient pas encore inscrites
- Les jeunes recensés à partir de 16 ans sur la commune sont inscrits automatiquement sur les listes électorales



2 pièces nécessaires

- **Votre pièce d'identité :** passeport ou carte d'identité.
- **Votre justificatif de domicile :** quittance de loyer, facture d'électricité, facture de téléphone, datant de moins de 3 mois*

* Si vous vivez chez un parent, vous devez fournir une attestation du parent (sur papier libre) certifiant que vous habitez chez lui et un justificatif de domicile du parent.



Information CCAS

N'oubliez pas de venir chercher votre colis pour ceux qui l'ont choisi, le vendredi 15 décembre 2017 entre 14 et 16 h et le samedi 16 décembre entre 10 H 30 et 12 h ou aux heures d'ouverture de la mairie.

Joyeuses Fêtes !

L'équipe du CCAS



Charte forestière des Chambarans

A l'initiative de la Charte forestière des Chambarans, nous organisons, conjointement avec les services de l'Etat, le CRPF et les interprofessions de la filière forêt-bois, une **réunion publique relative à la réglementation des coupes de bois et défrichements**. Cette réunion aura lieu **Mardi 5 décembre 2017 à 18h à Roybon** (salle de réunion de la Nouvelle Mairie, située 53, route de Montfalcon).

Cette réunion est destinée aux propriétaires forestiers du massif mais aussi aux professionnels de l'exploitation forestière. L'objectif est de repréciser les termes de la réglementation forestière et répondre précisément à toutes les questions des participants.



Réunion publique

Règlementation des coupes de bois et défrichements

Mardi 5 décembre 2017 à 18h à Roybon

A la Nouvelle Mairie située 53, route de Montfalcon

Organisé en partenariat avec :



Visitez le site de la Charte forestière à l'adresse suivante :
<http://charteforestiere-chambaran.fr/html/>

Traditionnel concert de fin d'année de L'ensemble Harmonique Vinois

L'Ensemble Harmonique Vinois organise son traditionnel concert de fin d'année le **samedi 16 décembre 2017 à 20h30 au gymnase de Vinay**.

Cette année, les 70 musiciens et leur jeune chef retraité Alex Veyret, ont concocté un programme de grands airs classiques :

Dans les plus connus, Berlioz, l'enfant du Dauphiné vous dévoilera son « Carnaval Romain », l'« Arlésienne » de Bizet n'en sera pas une, et la "Symphonie du Nouveau Monde" de Dvorak viendra retentir dans le gymnase.

D'autres morceaux, tel que « Poètes et paysans » de F. Von Suppé, ou des pièces de Glinka, Wagner ou Verdi compléteront ce programme.

Nul doute que ce programme ravira les amateurs

ou permettra de découvrir ces joyaux de la musique classique.

Venez donc nombreux pour ce beau moment artistique et convivial juste avant les fêtes de fin d'année.

Les billets sont disponibles auprès des musiciens et dans les points de vente habituels :

- Etablissements Boissieux (Vinay)
- Viviane Coiffure (Chatte)
- Billetterie en ligne et informations sur le site de l'EHV :

www.ensembleharmoniquevinois.com

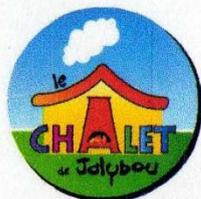
Tarifs : 12 € / 9€ - de 18 ans Etudiants / 6 € de 6 à 12 ans / Gratuit pour les moins de 12 ans.

Samedi 16 Décembre 2017
A Vinay
Gymnase Municipal à 20h30
Concert de Gala
sur le thème des
Musiques Classiques
Ensemble Harmonique Vinois
www.ensembleharmoniquevinois.com
Entrée : 12€
12 à 18 ans et étudiant : 9€ - 6 à 12 ans : 6€
Hector BERLIOZ
Richard WAGNER
Georges BIZET
Antonin DVORAK
Michael GLINKA
Gustav HOLST
Franz VON SUPPÉ

Brèves

- **Prochain L'Osier Flash** : La date limite pour le dépôt des propositions d'article pour le prochain Osier Flash est fixée au **jeudi 28 Décembre 2017** à la mairie. Si cela vous est possible, une version informatique envoyée à l'adresse ndomairie@wanadoo.fr est bienvenue.

Le chalet de Jalybou



Sandrine et Fabrice RIVERO
380 route combe bougey
38 480 Notre Dame de l'Osier

04 76 64 40 75 / 06 29 21 50 99
www.lechaletdejalybou.fr

Les fêtes de fin d'année approchent, nous continuons comme chaque année à vous proposer nos chocolats de Noël. Ils sont vendus assortis (ou selon vos préférences) en ballotins de 150 grs, 250 grs ou 500 grs. Le prix au kg est de 63 euros.

Nous vous proposons également des **tranches d'oranges confites enrobées de chocolat noir** en sac de 200 grs au prix de 10 €.

Tous nos chocolats sont fabriqués artisanalement, garantis pur beurre de cacao.

Chocolats noirs :

- * pralinés nature
- * orangettes
- * palets ganache
- * feuilletines
- * diamant framboise
- * bûchette agrume
- * duo praliné ganache cointreau

Chocolats lait :

- * pralinés nature
- * feuilletines
- * chocaf
- * rocher amande
- * palets ganache
- * praliné riz soufflé

Chardons bleus

Faites vos commandes avant le 15 décembre !

PRESENTATION	PRIX UNITAIRE	QUANTITE	PRIX
Ballotin de 500grs	31,50 €		
Ballotin de 250 grs	15,75 €		
Ballotin de 150 grs	9,45 €		
Sac d'oranges 200 g	10 €		

NOM :
TEL :

Prix total :

Discours de Michel Carrier lors de la commémoration du 11 novembre



Le 11 novembre est le jour de l'anniversaire de l'armistice de 1918 qui mettait fin à la guerre de 14/18. Depuis 2012, c'est également le jour instauré pour rendre hommage à l'ensemble des morts pour la France dans les différents conflits. Nous sommes rassemblés aujourd'hui pour cet hommage aux hommes qui au péril de leur vie ont mené des combats pour notre liberté et pour la paix.

En 1917, il y a cent ans, un poilu adressait cette lettre à sa femme pour décrire la vie difficile dans les tranchées du Chemin des Dames.

« Léonie chérie,

J'ai confié cette dernière lettre à des mains amies en espérant qu'elle t'arrive un jour afin que tu saches la vérité et parce que je veux aujourd'hui témoigner de l'horreur de cette guerre.

Quand nous sommes arrivés ici, la plaine était magnifique. Aujourd'hui les rives de l'Aisne ressemblent au pays de la mort. La terre est bouleversée, brûlée. Le paysage n'est plus que champ de ruines. Nous sommes dans les tranchées en première ligne. En plus des balles, des bombes, des barbelés, c'est la guerre des mines avec la perspective de sauter à tout moment. Nous sommes sales, nos frusques sont en lambeaux. Nous pataugeons dans la boue, une boue de glaise, épaisse, collante dont il est impossible de se débarrasser. Les tranchées s'écroulent sous les obus et mettent à jour des corps, des ossements et des crânes, l'odeur est pestilentielle.

Tout manque : l'eau, les latrines, la soupe. Nous sommes mal ravitaillés, la galetouse est bien vide ! Un seul repas de nuit et qui arrive froid à cause de la longueur des boyaux à parcourir. Nous n'avons même plus de sèches pour nous réconforter parfois encore un peu de jus et une rasade de casse-pattes pour nous réchauffer.

Nous partons au combat l'épingle à chapeau au fusil. Il est difficile de se mouvoir, coiffés d'un casque en tôle d'acier lourd et inconfortable mais qui protège des ricochets et encombrés de tout l'attirail contre les gaz asphyxiants. Nous avons participé à des offensives à outrance qui ont toutes échoué sur des montagnes de cadavres. Ces incessants combats nous ont laissé exténués et désespérés. Les malheureux estropiés que le monde va regarder d'un air dédaigneux à leur retour, auront-ils seulement droit à la petite croix de guerre pour les dédommager d'un bras, d'une jambe en moins ? Cette guerre nous apparaît à tous une infâme et inutile boucherie.

Le 16 avril, le général Nivelle a lancé une nouvelle attaque au Chemin des Dames. Ce fut un échec, un désastre ! Partout des morts ! Lorsque j'avais les sentiments n'existaient plus, la peur, l'amour, plus rien n'avait de sens. Il importait juste d'aller de l'avant, de courir, de tirer et partout les soldats tombaient en hurlant de douleur.

C'est si difficile de savoir que je ne te reverrai probablement plus et que ma fille grandira sans moi. Concevoir cet enfant avant mon départ au combat était une si douce et si jolie folie mais aujourd'hui, vous laisser seules toutes les deux me brise le cœur.

Promets-moi ma douce Léonie, lorsque le temps aura lissé ta douleur, de ne pas renoncer à être heureuse, de continuer à sourire à la vie, ma mort sera ainsi moins cruelle. Je vous souhaite à toutes les deux, mes petites femmes, tout le bonheur que vous méritez et que je ne pourrai pas vous donner. Je vous embrasse, le cœur au bord des larmes. Vos merveilleux visages, gravés dans ma mémoire, seront mon dernier réconfort avant la fin.

Eugène ton mari qui t'aime tant. »

(Extraits de la lettre du 30 mai 1917 d'Eugène un poilu à sa femme Léonie)



La paix dans laquelle nous sommes installés grâce aux sacrifices de ces hommes reste fragile.

Des conflits subsistent entraînant de nombreux morts et d'importants déplacements de populations.

Des attentats terroristes continuent de frapper d'innocentes victimes.

Les raisons de s'inquiéter restent présentes dans ce monde perturbé.

Au moment où l'avenir de la planète peut dépendre d'un tweet impulsif du président des Etats Unis,
Au moment où les révélations sur les Paradise Paper mettent au jour des pratiques pour le moins scandaleuses fragilisant les démocraties et favorisant la montée du populisme,
Nous devons continuer à faire preuve d'une très grande vigilance.

Cette paix, dont nous avons hérité des combats de nos parents, de nos grands-parents, nous nous devons de la protéger pour nos enfants, nos petits-enfants.



Photos Thomas Ravier

ANIMATIONS DU 1^{ER} DECEMBRE AU 31 DECEMBRE 2017

Notre Dame de l'Osier – Pays de Vinay

- Vendredi 1 **Vinaython** à la salle des fêtes dès vendredi à partir de 18h30
Samedi 2 Voir programme des 2 jours : sur le site des animations de Vinay
- Samedi 2 **Atelier d'Annie à Notre Dame de l'Osier** à 14h30 à la mairie
- Dimanche 3 **Grand séchoir à Vinay** : Visite guidée de l'exposition temporaire « Paysages de la vallée aux 600 000 noyers » à partir de 15h30. Tarif : **1€-10 ans/4.50€ -10 à 18 ans/5.50€ adulte**
- Dimanche 3 **Chorales de l'Avent** à 15h30 à l'église de Vinay. La Clef de Sol invite la Cantilène pour des chants de l'avent. Tarif : libre participation.
- Dimanche 3 **Vide grenier** : organisé par le judo club Vinay à la salle des fêtes de Vinay de 9h00 à 16h00-Renseignements : 0673452675
- Mercredi 6 **Médiathèque de Vinay** : Les jeunes lecteurs à partir de 4 ans sont conviés à des ateliers jeux en anglais sur un thème de saison à partir de 15H. Gratuit, inscription Annie COSTES au 0476369081
- Vendredi 8 **Rencontre du club de l'Amitié de Notre Dame de l'Osier** à 14h à la mairie
- Vendredi 8 **Fête de l'immaculée conception et des lumières à Notre Dame de l'Osier** avec messe à **18h30** à l'abri du pèlerin, suivie d'une procession - chapelet autour de la Basilique (et non à Bon Rencontre, en raison des travaux). A la fin de cette procession, une soupe maison bien chaude sera servie à tous les participants
- Samedi 9 **Soirée théâtre** à la salle des fêtes de L'Albenc à 20h30 organisée par le comité des fêtes dans le cadre du Téléthon. Tarif : 8 euros
- Samedi 9 **Soirée caritative** organisée par l'handball pays de Saint-Marcellin avec Serge Papagalli « "Pourquoi ? Parce que ! » Au **Diapason à Saint-Marcellin Samedi 20h30 et dimanche 17h00** Tarif : 22€ une **partie des bénéfices sera reversée aux Restos du Cœur**. Contact Michel Cipriani 06 72145876 / cipriani.michel@orange.fr
- Samedi 16 **Atelier d'Annie à Notre Dame de l'Osier** à 14h30 à la mairie.
- Samedi 16 **Concert de Gala de l'Harmonique Vinois sur le thème « Des grands airs de classique » au gymnase de Vinay à 20h30**. Renseignements Ensemble Harmonique Vinois 04 76 36 69 78 ou mail : contact@ensembleharmoniquevinois.com **Billetterie en ligne**
Tarif billet : enfants 6 ans à 9 ans 6€ / -18 ans et chômeurs 9€ / adulte 12€

- Samedi 16 **Stand de l'An** à l'Albenc, organisé par la MJC. Cette manifestation a pour but de réunir albinois et voisins, dans un cadre convivial et familial sous le préau de l'école. Cette année **le stand sera chauffé!**
Vous pourrez déguster, entre amis, famille et voisins, des huitres, escargots, ravioles, soupe à l'oignon, vins blancs et bière de Noël afin de terminer l'année en beauté!! A partir de 18h.
- Mercredi 20 **Médiathèque de Vinay** : Les jeunes lecteurs à partir de 6 ans sont invités à des racontades sur un thème de saison à 15h00 (durée 45 mn). Sur inscription 0476369081
- Vendredi 22 **Rencontre du club de l'Amitié de Notre Dame de l'Osier** à 14h à la mairie, avec goûter bûche de Noël.